

## **Règlement voiture Altitude 500**

Altitude 500 vous met gratuitement à disposition des véhicules pour vous rendre sur votre lieu de travail. Ces véhicules sont en parfait état de fonctionnement et sont régulièrement entretenus.

Nous demandons à chaque équipe de travailleurs de désigner un responsable de la voiture, cette personne sera en charge du véhicule, c'est elle qui devra conduire et qui sera responsable en cas de problème.

Si un procès-verbal (amende routière ou autre) est dressé, celui-ci sera retiré de la paie de l'équipe !

Si un dégât est fait sur la voiture (accident, voiture abîmée, voiture trop sale, ...) ce sera également retiré du salaire de l'équipe !

Nous vous demandons de faire attention aux véhicules, respecter les limitations et essayer de ne pas la salir trop.

Lorsque vous aller en parcelle de sapins de noël (dans les champs), merci de ne pas y entrer, mais de rester le long du chemin afin de ne pas rester bloquer et d'abîmer la voiture. La voiture doit rester au début du champ.

Lorsque vous rendrez la voiture avant de repartir, un responsable d'Altitude 500 viendra vérifier que tout est en ordre. Des photos de la voiture ont été prise avant de vous la donner à votre arrivée. Nous vous demandons de nettoyer la voiture à fond (intérieur et extérieur) avant de la rendre. Vous pourrez utiliser le matériel de l'entreprise en demandant au bureau.

Tout dégât ou frais (procès...) sera déduit de votre paie, donc faites attention au matériel.

Merci beaucoup et bon travail. En cas de problème avec la voiture, merci de contacter le bureau de Altitude 500.